

ADDENDUM A LA BROCHURE DE CONVOCATION

Cet addendum vise à effectuer des corrections d'erreurs matérielles dans la Brochure de convocation :

1. En page 26 de la Brochure de convocation : Correction, dans la proposition d'affectation du résultat pour l'exercice 2022-2023, du montant du résultat de l'exercice 2022-2023 devant être affecté au poste "Report à nouveau" ainsi que du montant total du poste "Report à nouveau" avant affectation. Les autres montants demeurent inchangés.

Nouvelle version :

4.5 Proposition d'affectation du résultat pour l'exercice 2022-2023

Notre Conseil d'administration soumettra au vote de nos actionnaires lors de l'Assemblée Générale des actionnaires qui aura lieu le 25 juillet 2023 la proposition suivante :

- affecter la somme de 87 767,40 euros à la réserve légale, pour atteindre 10 % du capital, qui de la somme de 7 030 116 euros se trouverait portée à la somme de 7 117 883,40 euros ; et
- affecter le solde de 211 759 292,56 euros au poste « Report à nouveau » créditeur, dont le montant serait ainsi porté de la somme de 467 784 423,48 euros à la somme de 679 543 716,04 euros. »

2. En page 30 de la Brochure de convocation : Correction, dans la présentation de la Gouvernance, du nombre total d'actions détenues par Pierre Barnabé.

Nouvelle version :

Le tableau synthétique ci-dessous présente de manière globale la composition du Conseil d'administration à la date du présent document :

	Âge	Sexe	Nationalité	Autres mandats dans des sociétés cotées extérieures ⁽¹⁾	Participation à un Comité				Date de fin de mandat	Années de présence au Conseil ⁽²⁾	Nombre d'actions Soitec détenues
					Stratégie	Audit et Risques	Rémunération et Nominations	Environnement Social et Gouvernance			
Éric Meurice <i>Président du Conseil</i>	66	H	Française	3	P	●	●		AG 2024	4	1 000
Pierre Barnabé <i>Directeur Général</i>	52	H	Française	1	●				AG 2026	1	800 ⁽⁵⁾
Wissème Allati <i>Représentant le personnel salarié</i>	39	F	Française	0	●		●		AG 2024	2	323
Bpifrance Participations <i>(représentée par Samuel Dalens)</i>	40	H	Française	2	●	●	●	●	AG 2025	9 ⁽²⁾	4 094 700 ⁽³⁾
CEA <i>(représenté par François Jacq)</i>	57	H	Française	1	●				AG 2025	1	2 571 007
Françoise Chombar	61	F	Belge	2	●			●	AG 2024	3	100
Fonds Stratégique de Participations <i>(représenté par Laurence Delpy)</i>	52	F	Française	0	●	●	●	P	AG 2025	7	853 000
Christophe Gégout <i>Administrateur référent</i>	47	H	Française	1	●	P		●	AG 2026	8 ⁽⁴⁾	200
Didier Landru <i>Représentant le personnel salarié</i>	51	H	Française	0	●	●		●	AG 2024	2	561
Satoshi Onishi	60	H	Japonaise	0	●				AG 2024	7	100
Maude Portigliatti	50	F	Française		●				AG 2026	1	100
Delphine Segura-Vaylet	52	F	Française		●		P		AG 2026	1	100
Kai Seikku	58	H	Finlandaise	3	●	●	●	●	AG 2025	4	2 000
Shuo Zhang	58	F	Américaine	1	●	●	●		AG 2024	3	100

(1) Le mandat exercé au sein de la Société n'est pas pris en compte dans le calcul.

(2) Bpifrance Participations a été successivement représentée par Fabienne Demol (2013-avril 2015), Thierry Sommelet (avril 2015-juillet 2016), Sophie Paquin (26 juillet 2016-juillet 2022), et Samuel Dalens depuis juillet 2022.

(3) Actions détenues par la société Bpifrance Participations.

(4) Dont une année en tant que représentant permanent de CEA Investissement.

(5) Correction du nombre total d'actions détenues par Pierre Barnabé.

● Administrateur indépendant.

P Président de Comité.

3. En page 36 de la Brochure de convocation : Correction, dans l'exposé des motifs des résolutions n°1 à 3, du montant du résultat de l'exercice 2022-2023 devant être affecté au poste "Report à nouveau" ainsi que du montant total du poste "Report à nouveau" avant affectation. Les autres montants demeurent inchangés.

Nouvelle version :

Résolutions n° 1 à 3 - Approbation des comptes et affectation du résultat

Aux termes **des résolutions n° 1 à 3**, nous vous proposons :

- d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clos le 31 mars 2023, qui font apparaître un chiffre d'affaires de 1 037 530 957,57 euros et un bénéfice de 211 847 059,96 euros, et d'approuver également le montant global des dépenses et charges non déductibles soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 62 278 euros au titre de cet exercice, ainsi que la charge d'impôt afférente estimée à 15 570 euros ;
- d'approuver les comptes consolidés pour l'exercice social clos le 31 mars 2023, qui font apparaître un chiffre d'affaires de 1 088 730 milliers d'euros et un bénéfice net part du Groupe de 233 035 milliers d'euros ;
- d'approuver les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les rapports des Commissaires aux comptes ;
- de constater que le bénéfice distribuable de l'exercice social clos le 31 mars 2023, constitué du bénéfice de l'exercice social clos le 31 mars 2023 augmenté du report à nouveau créditeur disponible d'un montant de 467 784 423,48 euros, s'élève à 679 631 483,44 euros ;
- d'affecter le bénéfice de l'exercice social clos le 31 mars 2023 comme suit :
 - affecter la somme de 87 767,40 euros à la réserve légale, pour atteindre 10 % du capital social, qui de la somme de 7 030 116,00 euros se trouverait portée à la somme de 7 117 883,40 euros, et
 - affecter le solde de 211 759 292,56 euros au poste « Report à nouveau » créditeur, dont le montant serait ainsi porté de la somme de 467 784 423,48 euros à la somme de 679 543 716,04 euros.

Les comptes sociaux et les comptes consolidés ont été arrêtés le 7 juin 2023 par le Conseil d'administration.

Les comptes sociaux et consolidés, le rapport de gestion du Conseil d'administration et les divers rapports des Commissaires aux comptes figurent dans le Document d'Enregistrement Universel 2022-2023.

Vous êtes également invité-es à prendre acte du fait qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

4. En page 37 de la Brochure de convocation : Correction, dans la résolution n°3, du montant du résultat de l'exercice 2022-2023 devant être affecté au poste "Report à nouveau" ainsi que du montant total du poste "Report à nouveau" avant affectation. Les autres montants demeurent inchangés.

Nouvelle version :

Troisième résolution – Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 mars 2023

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 mars 2023 :

- constate que, compte tenu du bénéfice de l'exercice d'un montant de 211 847 059,96 euros et du report à nouveau au 31 mars 2023 de 467 784 423,48 euros, le bénéfice distribuable au titre de l'exercice s'élève à 679 631 483,44 euros ;
- décide d'affecter le bénéfice de l'exercice social clos le 31 mars 2023, s'élevant à 211 847 059,96 euros, de la manière suivante :
 - 87 767,40 euros au poste « Réserve légale », qui est ainsi porté de la somme de 7 030 116,00 euros à la somme 7 117 883,40 euros, afin que celle-ci atteigne un montant au moins égal à 10 % du capital social de la Société, et
 - le solde, soit 211 759 292,56 euros, au poste « Report à nouveau » créditeur, qui est ainsi porté de la somme de 467 784 423,48 euros à la somme de 679 543 716,04 euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Le reste de la Brochure de convocation demeure inchangé.